

## Compte rendu de séance

### Séance du 9 Avril 2018

L' an 2018 et le 9 Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire.

**Présents** : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, MM : BOURDIN Emmanuel, CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERISSON Bernard, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel

**Excusés** : Mme DUBOIS Nicole (donne pouvoir à M. SOUCHAY Serge), M. HUET Alain (donne pouvoir à M. SAMON Michel)

**Absente** : Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 30/03/2018

**Date d'affichage** : 30/03/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : Mme DANTU Sylvie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - 2018\_13  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - 2018\_14  
VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 - 2018\_15  
SUBVENTIONS 2018 - 2018\_16  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - 2018\_17  
AVIS SUR LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLU - 2018\_18  
AUTORISATION RELATIVE A UNE DIVISION DE PROPRIÉTÉ - 2018\_19  
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A 5 COMMUNES ( CHENNEBRUN, GOURNAY LE GUERIN, ST CHRISTOPHE S/AVRE, ST VICTOR S/AVRE, ARMENTIÈRES S/AVRE) - 2018\_20  
DÉRATISATION POUR LA COMMUNE DE PULLAY - 2018\_21  
TRAVAUX DE REAGRÉAGE DANS L'ATELIER COMMUNAL - 2018\_22  
CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DU CIMETIÈRE - 2018\_23  
LOCATION FINANCIÈRE D'UN PHOTOCOPIEUR - 2018\_24  
PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

ET SPORTIVES DES ENFANTS DE PULLAY ETANT EN RÉSIDENCE PRINCIPALE A PULLAY - 2018\_25  
ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR - 2018\_26  
ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU SUD DE L'EURE - 2018\_27  
ENTRETIEN DES HYDRANTS - 2018\_28  
VENTE DE COUPES DE BOIS - 2018\_29  
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A 5 COMMUNES ( CHENNEBRUN, GOURNAY LE GUERIN, ST  
CHRISTOPHE S/AVRE, ST VICTOR S/AVRE, ARMENTIÈRES S/AVRE) (ANNULE ET REMPLACE LA  
DÉLIBÉRATION 2018-20) - 2018\_30

**réf : 2018 13 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 de la commune.

Le maire ne pouvant pas prendre part au vote, le président de la séance où est débattu le Compte Administratif est Monsieur Michel Samon.

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif 2017 de la commune laisse apparaître :

Résultats de l'exercice 2017 en section :

- fonctionnement	90 699.37 €
- investissement	- 71 903.77 €

Résultats de clôture 2016 en section :

- fonctionnement	163 604.93 €
- investissement	98 786.59 €

Résultats de clôture de l'exercice 2017 en section :

- fonctionnement	254 304.30 €
- investissement	26 882.82 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 16 152.19 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 39 000.00 €

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats du Compte Administratif du Budget Principal comme suit :

- Excédent de fonctionnement de	254 304.30 €
- Excédent d'investissement de	26 882.82 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 15 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

Monsieur le Maire rappelle les taux 2017 et propose d'appliquer les taux de référence de 2017 pour 2018 comme suit :

	2017	2018
Taxe d'habitation	7.04 %	7.04 %
Taxe foncière bâti	3.71 %	3.71 %
Taxe foncière non bâti	7.18 %	7.18 %

Au vu des éléments fournis par l'Etat "1259" de notification des taux :

- le produit des taxes sera de	75 313 €
- le prélèvement GIR de	59 429 €
- les allocations compensatrices de	1 370 €

La somme de ces montants permettant l'équilibre du budget sera de 17 254 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 16 : SUBVENTIONS 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les subventions versées aux associations suivantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions et les cotisations suivantes au titre de l'année 2018 :

- Ligue contre le cancer	250.00 €
- Amis des chasseurs	600.00 €
- A.D.M.R.	500.00 €
- Jeunes sapeurs-pompiers de Verneuil	250.00 €
- Chemins d'enfance de Verneuil sur avre	50.00 €
- Vie et Espoir	150.00 €
- Ateliers de la Solidarité	200.00 €
- A.F.S.E.P.	200.00 €
- Fondation du Patrimoine	100.00 €
- Association Française contre la Myopathie	100.00 €
- CCAS	2 500.00 €
- Comité des fêtes	1 000.00 €
- Champs de Tir (Tireurs sportifs de Pullay)	600.00 €
- Comice agricole (concours animaux gras)	200.00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à	583 740.00 €
- en investissement à	267 360.00 €

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2018 présenté.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 18 : AVIS SUR LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du PLU (plan local d'urbanisme).

Un compte-rendu a été envoyé à chaque conseiller pour les informer du rapport du commissaire enquêteur, de la

DDTM, de la Chambre d'Agriculture ainsi que la synthèse qui a été réalisée suite à la réunion du 28 mars 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 19 : AUTORISATION RELATIVE A UNE DIVISION DE PROPRIÉTÉ**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération 2017-19 relative à l'acquisition d'un terrain de 4 000.00 m2 dans le bourg.

A cet effet, une division de la propriété est nécessaire ainsi que le dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel et éventuellement une demande de déclaration préalable.

Monsieur le Maire présente un devis qui s'élève à 2 110.00 € HT soit 2 532.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sont favorables à ce devis.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 20 : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A 5 COMMUNES ( CHENNEBRUN, GOURNAY LE GUERIN, ST CHRISTOPHE S/AVRE, ST VICTOR S/AVRE, ARMENTIÈRES S/AVRE)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 5 communes souhaitent se réunir pour louer la salle polyvalente au mois d'avril à l'occasion du repas de leurs aînés.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de louer au tarif des habitants de la commune pour un week-end, soit 287.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent de louer aux cinq communes, soit Chennebrun, Gournay le Guérin, St Christophe s/avre, St Victor s/avre, Armentières s/avre, au tarif des habitants de la commune, 287.00 € soit 57.40 € par commune.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 21 : DÉRATISATION POUR LA COMMUNE DE PULLAY**

Monsieur le Maire présente le devis relatif à la dératisation pour le passage 2 fois/an dans les fermes agricoles, un passage/an dans les lieux publics et 20 kgs de produits raticides.

Le coût de la dératisation s'élève à 765.00 € HT soit 918.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent ce devis pour la dératisation.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 22 : TRAVAUX DE REAGRÉAGE DANS L'ATELIER COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser un réagrégé en résine sur le sol en béton brut de l'atelier communal.

Le but de cette réalisation est d'empêcher les poussières de ciments lors du balayage.

Ces travaux s'élèvent à 1 892.86 € HT soit 2 271.43 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de faire ces travaux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2018 23 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération 2018-08 relative à la gestion du cimetière.

Suite à cela, il fait part d'un contrat de maintenance annuel qui s'élève à 147.00 € HT soit 176.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent le devis pour cette maintenance.



En l'application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire et les dépenses afférentes à ce service.

Soucieux de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier à Veolia l'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux.

Les poteaux et bouches d'incendie font partie du patrimoine communal, au-delà du joint aval de la vanne d'arrêt située immédiatement en amont de l'hydrant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sont favorables pour confier l'entretien des poteaux et bouches d'incendie à Veolia, et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents si nécessaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2018 29 : VENTE DE COUPES DE BOIS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la forêt communale de Pullay est gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

A cet égard, l'ONF nous propose d'effectuer une vente de coupes de bois dont le montant est estimé à 2 529 € HT. Cette vente comprend l'exploitation de 147 arbres et de 1749 perches et brins sur une surface de 3.76 ha.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont favorables à ce prix de vente et décident d'en confier la fixation à l'ONF.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2018 30 : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A 5 COMMUNES ( CHENNEBRUN, GOURNAY LE GUERIN, ST CHRISTOPHE S/AVRE, ST VICTOR S/AVRE, ARMENTIÈRES S/AVRE) (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2018-20)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 5 communes souhaitent se réunir pour louer la salle polyvalente au mois d'avril à l'occasion du repas de leurs aînés.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de louer au tarif des habitants de la commune pour une journée, soit 224.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent de louer aux cinq communes, soit Chennebrun, Gournay le Guérin, St Christophe s/avre, St Victor s/avre, Armentières s/avre) au tarif des habitants de la commune, 224.00 € soit 44.80 € par commune.

#### **DIVERS :**

Monsieur le Maire informe que l'Association des Monuments du Sud de l'Eure demande la mise à disposition de la salle polyvalente le dimanche 2 septembre 2018.

; ***Le conseil accepte la mise à disposition de la salle polyvalente dimanche 2 septembre.***

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 13/04/2018  
Le Maire  
Serge SOUCHAY